

Arrêté n° 47-2021-0218-056
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de COLAYRAC-SAINT-CIRQ -

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de COLAYRAC-SAINT-CIRQ ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de COLAYRAC-SAINT-CIRQ, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPPLÉANT	TITULAIRE	SUPPLÉANT	TITULAIRE	SUPPLÉANT
MICHALSKI Michèle	CAMINADE Magalie	CHALMEL François	BONETTO Bruno	BELLANDI Hubert	BANOS Jean Pierre

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de COLAYRAC-SAINT-CIRQ sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY